



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Auxiliaires, contractuels et vacataires

Question écrite n° 39685

Texte de la question

M Pierre Messmer appelle l'attention de M le ministre de l'éducation nationale sur la situation des maîtres de demi-pension non étudiants des établissements scolaires. Ce personnel exclusivement féminin assure la surveillance des permanences et de la demi-pension, le remplacement des surveillants-étudiants lors des périodes d'examens ainsi que différentes tâches administratives dont le suivi des absences auprès des familles. Les maîtres de demi-pension non étudiants, qui ne relèvent d'aucun statut, sont embauchés par contrat annuel renouvelable et l'application de la dotation horaire globale de surveillance conduit certains d'entre eux, qui effectuent moins de seize heures de travail par semaine, à ne plus bénéficier d'une couverture sociale. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les mesures qui pourraient être prises pour que ce personnel soit reconnu et intégré à l'éducation nationale comme adjoints d'éducation ou adjoints de surveillance.

Données clés

Auteur : [M. Messmer Pierre](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39685

Rubrique : Enseignement: personnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale, de la recherche et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 mai 1988, page 1815